Image not found or type unknown

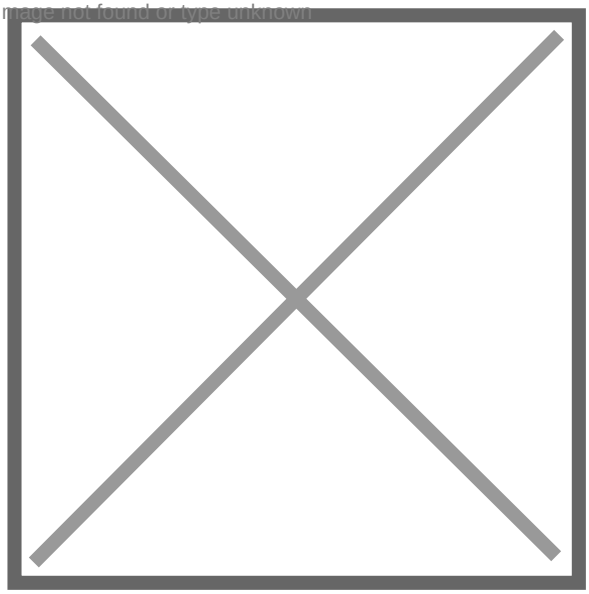

Honoraire d avocat prudhomme abusif

Par **TAQUETP**, le **22/09/2010** à **08:36**

Bonjour,
j'ai été licencié abusivement pour faute gravele 25/06/2010 par mon entreprise,j'ai donc pris un avocat pour aller au prudhomme,celui ci m'a fait signé une convention d'honoraire dont je n'ai eu aucun exemplaire,il m'a demandé 3750€ dés le début au premier rdv,le 10 /09/2010 il y a eu la conciliation et mon patron s'apercevant de son erreur, a négocié avec moi pour me verser 90000€ ,donc il n'y a pas eu de procés et la seul chose que mon avocat a faite c'est envoyer une lettre de plainte au prudhomme pour licenciement abusif,je l'ai vu 1H en rdv ,et il n'était pas présent en personne a la conciliation,il avait délégué une jeune avocate sans expérience qui connaissait peu mon dossier,cela dit il me réclame maintenant 12% HT de cette somme donc 12900€TTC soit au total 16650€ ,je n'ai pas la convention d'honoraire et je ne peux donc vérifier se que j'ai signé.
a l'époque ou j'ai signé celle ci j'étais dans une grosse dépression du a mon licenciement sous antidepresseur,puis je renégocier mes honoraire avec mon avocat? et si il refuse puis je me plaindre du coté exorbitant de cette somme vu le travail effectué??? et à qui puis je faire valoir mes droits,on me dit que le batonnier pourrait etre cette personne mais on me dit aussi que batonnier et avocat marche ensemble et donc peu de chance qu'il donne tord a un avocat,dois je prendre encore un avocat? aidez moi svp c'est urgent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés